

*Direction générale de la mer  
et des transports*

**Délégation de signature du 20 octobre 2004**

NOR : *EQU0510141X*

Le directeur du département juridique, usant de la faculté qui lui a été donnée, le 7 octobre 2004, par la présidente-directrice générale de la RATP, donne délégation de signature, en ce qui concerne son unité, à Mme Nadine Berger, responsable de l'unité Affaires pénales, pour, au nom de la Régie :

1. Intenter et suivre toutes actions devant toutes juridictions autres que :
  - les cours d'appel, lorsque l'intérêt du litige excède 80 000 euros ;
  - le Conseil d'Etat ;
  - la Cour de Cassation.

où la Régie peut être appelée à se présenter, soit en demande, soit en défense ; à cet effet, signer tous pouvoirs, requêtes, mémoires, conclusions et poursuivre par toutes voies de droit l'exécution des décisions obtenues, consentir tous acquiescements et désistements, mainlevées d'inscription, de saisie et d'opposition avant et après paiement.

2. Consentir toute transaction inférieure ou égale à 80 000 euros.
3. Recevoir toutes sommes dues et en donner reçu, quittance ou décharge.
4. Ordonnancer tous mandats et factures.
5. Signer la correspondance entrant dans les attributions de son unité.

La présente délégation comporte pour Mme Berger l'autorisation de subdéléguer, en tout ou en partie, en ce qui concerne les paragraphes 3, 4 et 5 et jusqu'à concurrence de 50 000 euros en ce qui concerne le paragraphe 2.

Fait à Paris, le 20 octobre 2004.

*Le directeur du département  
juridique,*